



F A É C U M

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

MISE EN CONTEXTE

À l'Université de Montréal, il y a une forte sous-représentation des communautés autochtones au sein de la communauté étudiante. En effet, en 2019-2020, l'Université de Montréal estimait la proportion des membres de sa communauté étudiante appartenant aux Premiers Peuples à approximativement 0,1% de la communauté étudiante, alors que les personnes autochtones représentent plus de 3,0% des 15 à 24 ans au Québec¹. Les communautés autochtones sont d'ailleurs fortement sous-représentées au sein des établissements d'enseignement postsecondaire, de manière globale. De nombreux obstacles, notamment de nature financière, culturelle, sociale, géographique et historique, continuent d'entraver l'accès aux études supérieures de ces communautés. Effectivement, les conséquences du colonialisme et du racisme pèsent encore au sein des établissements universitaires, qui ne constituent toujours pas des lieux sécuritaires et inclusifs pour les Premiers Peuples. Il ne faut pas oublier qu'« [u]ne grande partie de l'état actuel des relations entre la population canadienne autochtone et non autochtone est attribuable aux établissements d'enseignement et à ce qu'ils ont enseigné, ou omis d'enseigner, pendant de nombreuses générations »².

Malgré tout, la Commission de vérité et réconciliation du Canada soulève le rôle névralgique de l'éducation dans la réparation des injustices historiques liées au colonialisme vis-à-vis des communautés autochtones³. À cet effet, il importe de travailler à réduire les freins à l'accès aux études supérieures pour les populations étudiantes autochtones, de même qu'à leur inclusion au sein des établissements d'enseignement postsecondaire.

¹ UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. Équité, diversité et inclusion à l'Université de Montréal : Diagnostic, 20 avril 2020, p.10. https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/EDI-Diagnostic_avril_2020.pdf.

² COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA. Pensionnats du Canada : La réconciliation, Vol. 6, p. 131. http://www.trc.ca/assets/pdf/French_Volume_6_Reconciliation_Web_Revised.pdf.

³ *Ibidem*.

Les lieux décisionnels au sein des milieux universitaires, notamment les lieux décisionnels des associations étudiantes, ne sont également pas représentatifs de la diversité de la population étudiante. C'est pourquoi les associations étudiantes membres de la FAÉCUM ont mandaté la Fédération de travailler à favoriser l'implication étudiante des personnes issues de la diversité.

Dans une optique de favoriser le dialogue avec les populations autochtones, notamment pour travailler conjointement à lutter contre les barrières systémiques à leur implication, il a été soulevé par différentes personnes autochtones rencontrées que ce qui permettrait de paver la voie à des échanges inclusifs et respectueux entre les communautés serait qu'il soit reconnu que les instances de la Fédération se déroulent sur des territoires autochtones non-cédés. Effectivement, il n'existe à ce jour aucune entente ou traité entre une nation autochtone et le peuple colonisateur concernant la propriété du territoire. Cette reconnaissance ne doit constituer qu'un premier pas dans la lutte contre les inégalités qui découlent encore aujourd'hui du colonialisme et du racisme, et doit s'accompagner d'un engagement dans une démarche continue d'inclusion des Premiers Peuples au sein du milieu associatif et du milieu universitaire.

ÉNONCÉ DE RECONNAISSANCE TERRITORIALE

La Fédération s'est affairée à récolter les points de vue de personnes autochtones afin d'être mieux informée quant aux pratiques à favoriser et à celles à éviter en termes d'énonciation de reconnaissance territoriale. Il a notamment été possible de s'informer par le biais d'écrits qui abordaient la question, d'ateliers de sensibilisation et de discussions avec des personnes autochtones membres de la communauté étudiante de l'Université de Montréal⁴. Ces réflexions et ces échanges ont permis d'identifier différents éléments desquels tenir compte lors de l'énonciation d'une reconnaissance territoriale. Ceux-ci sont présentés ci-dessous.

Tout d'abord, de manière générale, il importe que l'énoncé de reconnaissance territoriale soit centré sur les besoins des populations autochtones. À cet effet, un contre-exemple ayant été rapporté par les personnes autochtones rencontrées est l'énoncé de reconnaissance territoriale adopté par l'Université de Montréal, qui se lit comme suit :

L'Université de Montréal rend hommage aux peuples autochtones qui, bien avant l'établissement des Français, ont interagi les uns avec les autres sur le territoire montréalais et elle célèbre le souvenir des signataires de la Grande Paix de 1701. Ce traité, signé à Montréal, a établi une paix durable entre la France, ses alliés autochtones et la Confédération haudenosauni. L'esprit de fraternité à l'origine de ce traité est un modèle pour notre communauté universitaire.⁵

⁴ Certaines sources d'information consultées ont été ajoutées à la fin de ce document, à titre informatif.

⁵ ACPPU. *Guide de reconnaissance des Premières Nations et des territoires traditionnels*, <https://www.caut.ca/fr/content/guide-de-reconnaissance-des-premieres-nations-et-des-territoires-traditionnels>.

Parmi les critiques énoncées à l'égard de cet énoncé, on retrouve notamment l'absence de reconnaissance des territoires non-cédés, de même qu'une trop grande importance accordée au peuple colonisateur.

Ensuite, dans l'optique où l'énoncé doit être centré sur les besoins des populations autochtones, il importe de s'assurer de ne pas omettre de nations lors de l'énonciation des nations qui habitent les territoires dont il est question dans l'énoncé. Dans les cas où plusieurs nations s'identifieraient comme protectrices des terres et des eaux du territoire en question, il a été recommandé d'utiliser un énoncé plus général mentionnant la cohabitation de différentes nations autochtones sur le territoire. En ce qui concerne la FAÉCUM, le siège social de l'organisation, de même que le lieu où se déroulent habituellement les instances de la Fédération, est à Montréal, soit à Tiohtía: ke. De nombreuses Premières Nations revendiquent ces terres et ces eaux, notamment la nation Kanien'kehá: ka, la nation Huronne-Wendat, les Abénaquis et les Anishinaabes. Puisqu'il n'appartient pas à la FAÉCUM de se prononcer sur ces revendications, il importe plutôt de reconnaître que ce territoire n'a pas été cédé et qu'il constitue le lieu de cohabitation de plusieurs nations autochtones. En contexte d'instance virtuelle, il serait de plus pertinent que chaque personne participante s'informe quant au territoire où elle se situe et aux nations qui y habitent. Finalement, il importe qu'un effort de prononciation soit déployé, par souci de respect envers les langues autochtones.

En dernier lieu, il a été mentionné que la démarche d'élaboration d'un énoncé de reconnaissance territoriale doit elle-même s'inscrire dans une démarche d'écoute, d'information, de réflexion et de développement d'une meilleure compréhension des réalités vécues par les populations autochtones, des rapports individuels et collectifs avec les territoires, de l'histoire, et des relations passées, présentes et futures avec les Premiers Peuples. Ainsi, il importe que la rédaction d'énoncés de reconnaissance territoriale se fasse en collaboration avec les personnes concernées. Ceci permettra également de veiller à ce que les énoncés soient réellement centrés sur leurs besoins.

Ainsi, à la suite de la consultation de personnes directement concernées par la situation, et considérant les orientations adoptées par les associations étudiantes lors du 44^e congrès général annuel, il est donc proposé d'adopter la recommandation suivante :

Recommandation 1

Que la FAÉCUM et l'Université de Montréal reconnaissent que leurs instances se déroulent sur des territoires autochtones non-cédés. Qu'elles énoncent une reconnaissance territoriale au début de leurs instances. Que cet énoncé de reconnaissance territoriale soit centré sur les besoins des communautés étudiantes autochtones. Que la FAÉCUM encourage ses associations étudiantes à faire de même.

SOURCES D'INFORMATION ÉCRITES

- ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ (ACPPU). *Guide de reconnaissance des Premières Nations et des territoires traditionnels*, <https://www.caut.ca/fr/content/guide-de-reconnaissance-des-premieres-nations-et-des-territoires-traditionnels>.
- ASSOCIATION DES PREMIÈRES NATIONS QUÉBEC–LABRADOR. *Plan d'action de l'APNQL sur le racisme et la discrimination : S'engager avec les Premières Nations contre le racisme et la discrimination*, 29 septembre 2020.
- COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION DU CANADA. *Pensionnats du Canada : La réconciliation*, Vol. 6, p. 131. http://www.trc.ca/assets/pdf/French_Volume_6_Reconciliation_Web_Revised.pdf.
- INCLUSION JEUNESSE. Pistes de réflexion et d'action pour des milieux jeunesse accessibles et inclusifs. s.d.
- NATIVE LAND DIGITAL. https://native-land.ca/?fbclid=IwAR1NQxvLgQ5mbUxKYBjeLvrn9j9n4qvHZ2MKoAYQ_9DJsituYjRSkxQjdDY.
- RÉSEAU POUR LA STRATÉGIE URBAINE DE LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE À MONTRÉAL. *Trousse d'outils pour les alliées aux luttes autochtones*.
- UNIVERSITÉ CONCORDIA. *Reconnaissance territoriale*. <https://www.concordia.ca/about/indigenous/reconnaissance-territoriale.html#contexte>.
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. *Énoncé de vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion*. 13 mai 2019. https://www.umontreal.ca/public/www/documents/Enonce_de_vision EDI_2019.pdf.
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. *Équité, diversité et inclusion à l'Université de Montréal : Diagnostic*, 20 avril 2020, p.10. https://www.umontreal.ca/public/www/images/diversite/documents/EDI-Diagnostic_avril_2020.pdf.
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. *Place aux Premiers Peuples : Plan d'action 2020-2023*.
- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. *À la rencontre des Premiers Peuples : Trousse à outils*.
- WAHÉSHON SHIANN WHITEBEAN. *Énoncé de reconnaissance territoriale de l'Université Concordia, située à Tiohthía :ke (Montréal)*, 6 juillet 2017. <https://www.concordia.ca/content/dam/concordia/images/indigenous/Reconnaissance-territoriale.pdf>.

SOURCES D'INFORMATION ORALES

- COMITÉ DROIT AUTOCHTONE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
- SAMUEL RAINVILLE, coordonnateur du Centre étudiant des Premiers Peuples de l'Université de Montréal
- MIKANA
- RÉSEAU INTERUNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS EN ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION